



Syndicat
national de
l'environnement



Le conseil au grand public en matière de rénovation énergétique de l'habitat

CONTEXTE

Depuis les années 2000, il existe deux grands réseaux d'information des particuliers pour la rénovation de leur logement :

- Le réseau des espaces info énergie (EIE) porté par des associations (CAUE, ADIL, ...) et parfois des intercommunalités. Ce réseau est cofinancé par l'ADEME, la plupart des départements, des intercommunalités et des régions. L'animation de ce réseau est faite par l'ADEME.
- Le réseau des animations OPAH et PIG porté également par des associations (CAUE, ADIL, Soliha, ...) et parfois par des agents en DDT ou dans les conseils départementaux. Ce réseau est financé principalement par les collectivités locales et l'ANAH. L'animation de ce réseau est faite par l'ANAH.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan national de Rénovation de l'Habitat en 2011, l'Etat a créé un réseau de Points Rénovation Info Services (PRIS) regroupant notamment les deux réseaux animés par l'ADEME et l'ANAH.

En 2019, soit plus de 6 ans après, force est de constater que ce réseau PRIS ne fonctionne pas, chaque réseau continuant de fonctionner de manière indépendante.

Par ailleurs, depuis 2013, l'ADEME accompagne l'émergence de Plateformes Territoriales de Rénovation Energétiques de l'habitat privé (PTRE) portées par diverses collectivités locales. Un objectif initial de 100 PTRE avait été fixé, mais les initiatives sont plus nombreuses que prévu et les modalités de soutien proposées sont très diverses ; l'ADEME a prévu dans son COP un objectif plus important. Pour cela, le budget de l'ADEME sur le sujet nécessitait un abondement de 20 millions d'euros. Cette rallonge n'a pas été acceptée en 2017 ni en 2018. De nombreux projets sont donc en attente depuis deux ans, et les habitants de ces territoires – notamment en territoires ruraux- ne sont pas accompagnés comme ils le devraient puisque les PTRE ne sont pas mises en place faute d'aide de l'ADEME.

SITUATION DEBUT 2019

Pour 2019, les 20 millions d'euros demandés aux tutelles pour lancer le déploiement d'une centaine de plateformes de rénovation de l'habitat privé (PTRE) ont été bloqués. De nombreux territoires, notamment ruraux, attendent pourtant le soutien de l'ADEME pour lancer leur projet depuis plus de deux ans pour certains.

Argument des tutelles : la centaine de plateformes existantes n'ayant pas démontré à ce jour qu'elles ont un modèle économique permettant un fonctionnement pérenne, il n'est pas question de gaspiller de l'argent public pour étendre l'expérimentation alors que les conseils régionaux doivent mettre en place le Service Public d'Efficacité Energétique de l'Habitat.

Or nous constatons que les régions ne sont pas encore en mesure de déployer ce nouveau service alors que de très nombreux Français – et pas uniquement les « gilets jaunes », attendent des conseils sur le terrain pour faire des économies d'énergie dans leur logement, à l'aide de ces plateformes qui viennent compléter efficacement le réseau des PRIS-EIE qui existe depuis 20 ans.

Au cours du premier semestre de 2019, l'ADEME devait organiser une concertation avec l'ensemble des acteurs, y compris ceux du secteur privé, pour obtenir un effet de massification. À l'issue de cette concertation, l'ADEME reviendra en conseil d'administration avec des propositions, qui pourront éventuellement donner lieu à un budget rectificatif. En gros, le Président de l'ADEME propose qu'en 6 mois on fasse ce qui n'a pas pu être fait entre 2011 et 2018...

Il était notamment prévu une expérimentation avec trois régions, dans lesquelles nous arrêtons de financer les EIE et les plateformes en direct pour mettre en place un contrat d'objectifs. Mais pour 2019, le Président de l'ADEME semble renoncer à financer et accompagner de nouvelles plateformes.

PLAN ACTION LOGEMENT

Action Logement annonce un fonds de 9 milliards d'euros s'ajoutant aux 15 milliards d'aides par an. La structure propose que 4 milliards soient consacrés au financement de prêts bonifiés, que 3 milliards soient réalisés sous forme d'engagement en fonds propres et 2 milliards en subventions. «Ces mesures s'ajoutent aux 15 milliards que nous avons engagés dans le cadre de la Convention quinquennale signée avec l'État en 2018», précise le président d'Action Logement.

Il s'agit d'une **nouvelle aide** à la rénovation qui vient compléter tous les dispositifs existants, mais **qui renforce la complexité de montage des dossiers par les propriétaires**. Cela renforce l'importance de l'accompagnement via des PTRE à déployer en urgence pour répondre à l'attente des français !

GRAND DEBAT

Le grand débat national (du 15 janvier au 15 mars 2018) devait servir à mieux identifier les besoins et les attentes d'accompagnement des Français concernant l'isolation de leur logement, leur chauffage et leurs déplacements afin d'identifier les meilleures réponses locales ou nationales, qu'il s'agisse d'inventer des solutions nouvelles pour réduire le reste à charge et faciliter la vie ou d'améliorer les aides publiques existantes en les rendant plus compréhensibles, plus simples, plus efficaces et plus solidaires.

Dans les faits il reste un grand renoncement

Pour exemple, voici la question 9 de la fiche sur la transition écologique :

Diriez-vous que vous connaissez les aides et dispositifs qui sont aujourd'hui proposés par l'État, les collectivités, les entreprises et les associations pour l'isolation et le chauffage des logements, et pour les déplacements ?

Oui - Non